

## SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2015

Le VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE QUINZE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Etaient présents : Michel ARNOUX, Sylvie BURLON, Patricia CALLET, Daniel CHARAMELET, René COTTAVE, Christine FESTAZ, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Max JOSSERAND, Christine MOULIN, Marie-Geneviève MOREAU, Marie-Thérèse REY-DORENNE, Bernard VIALON.

Absents ; Catherine CHARLOT a donné pouvoir à Marie-Geneviève MOREAU, Michel MILLON a donné pouvoir à Guy GUILMEAU.

Date de convocation : 16 janvier 2015.

Ordre du jour : 1- Désignation du représentant de la commune à l'Association des Amis de la Bibliothèque -2- Achat du préfabriqué au Conseil général - 3- Convention Centre Départemental de Gestion du personnel territorial -4- Container à verre du Carlin

Secrétaire de séance : Marie-Geneviève MOREAU

Date d'affichage du compte-rendu : 30 janvier 2015

=====

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2014 est approuvé.

### DELIBERATION 2015-001 : ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE »

Le Maire expose au conseil que, comme le prévoit les statuts de l'association « les Amis de la Bibliothèque », il est demandé de nommer un conseiller municipal représentant la commune au sein de cette association.

Le Maire propose de désigner, pour assurer cette mission et avec son accord, Christine FESTAZ.

Le Conseil DESIGNE, à l'unanimité, Mme FESTAZ pour le représenter au sein de cette association.

### DELIBERATION 2015-002 : ACHAT DU PREFABRIQUE AU CONSEIL GENERAL

Le Maire rappelle que la commune loue au Conseil général de l'Isère depuis 2002 un préfabriqué, qui a servi à la maternelle, puis à la primaire, et maintenant aux heures de TAP induites par la réforme scolaire. Le coût de cette location est de 2680 € par an.

Il est précisé que ce bâtiment comprend deux classes et un couloir, d'environ 130 m<sup>2</sup>, qu'il date de 1997 et n'a pas d'amiante.

Le prix d'achat proposé par le CGI est de 1800 €.

Le conseil, à l'unanimité, DECIDE l'acquisition de ce bâtiment démontable et AUTORISE le Maire à signer le contrat de vente et toutes pièces afférentes.

### DELIBERATION 2015-003 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL POUR AIDE AU RECRUTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que Mme GIRY, secrétaire de mairie, va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2015.

Il est nécessaire de prévoir son remplacement et ce recrutement sera important pour la commune.

Le Maire expose que le Centre Départemental de Gestion du personnel territorial propose une mission de conseil en recrutement.

Cette mission consiste, en lien étroit avec les élus, à aider à la rédaction de l'offre, à participer à la sélection et à l'analyse des candidatures, à participer au jury et aider à la décision finale.

Le Maire précise :

- qu'il a rencontré Mme LESREL du CDG qui assure ce travail de conseil en recrutement, pour avoir des explications sur le détail de cette mission « aide au recrutement »,
- que le jury sera composé de lui-même, de Christine MOULIN, 1<sup>ère</sup> adjointe et de Daniel CHARAMELET, 2<sup>ème</sup> adjoint.
- que le coût de cette mission sera d'environ de 500 € par jour de travail du chargé de mission.

Le Conseil, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la convention de conseil de recrutement pour le poste de secrétaire de mairie.

La séance est levée à 20 h 00

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Guy GUILMEAU			
Christine MOULIN		Catherine CHARLOT	Procuration à M-G. MOREAU
Daniel CHARAMELET		Christine FESTAZ	
Marie-Geneviève MOREAU		Paul-Henri HAUMESSER	
René COTTAVE		Max JOSSERAND	
Michel ARNOUX		Michel MILLON	Procuration à G.GUILMEAU
Sylvie BURLON		Marie-Thérèse REY-DORENNE	
Patricia CALLET		Bernard VIALON	

